

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 février 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin et Paul Dumoulin.

### Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 15-02-066 **Ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 février 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 janvier 2015
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Campagne annuelle de financement 2015 / Aide financière
  - 4.5 Maison Trestler / Événement « Délices et musique » 2015 / Achat de billets
  - 4.7 Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! / Grand défi Pierre Lavoie / Grande boucle des Trois-Lacs 2015 / Commandite et soutien logistique
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.3 Toponymie / Nouveaux noms de rues, îlot et parc / Projet « Place 20-30-40 » et son prolongement / Secteur des Grands compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville / Demande d'officialisation
  - 5.4 Toponymie / Îlot et parc / Projet « Place 20-30-40 » et son prolongement / Secteur des Grands compositeurs / Modification de la résolution 13-04-384
  - 5.5 Acquisition / Lot projeté 5 601 221 / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 janvier 2015

- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspectrice municipale 2
  - 7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Prolongation / Affectation temporaire / Chef de division – Animation et programmation
  - 7.3 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis - taxation/perception
  - 7.4 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies
  - 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs
  - 7.6 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
  - 10.1 Conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes / Désignation d'un membre au conseil d'établissement
  - 10.2 Appel de projets en médiation culturelle 2015
  - 10.3 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2015
  - 10.4 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Projets culturels 2015
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon 2015 / Utilisation de la piscine
  - 11.2 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2015
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Les Fleurons du Québec / Renouvellement / Adhésion 2015 à 2017
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Ratification / Contrat pour le prolongement du réseau de fibre optique / Centre multisports
- 16. Urbanisme**
- 17. Environnement**
  - 17.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Programme Climat municipalités / Cible volontaire / Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2013-2017
  - 17.3 Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien / 284A, rue Meloche / Autorisation de paiement / Règlement n° 1695
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte

- 18.3 Adoption / Règlement n° 1694-02 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1566-04 / Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450)
- 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1702 / Frais de refinancement / Juillet 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1703 / Frais de refinancement / Novembre 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1670 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1696 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1681 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1681 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1682 / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.15 Avis de motion / Règlement n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)

**19. Direction générale**

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**15-02-067 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**15-02-068 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-02-069 Centre de femmes La Moisson / Journée spaghetti / Campagne annuelle de financement 2015 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la journée spaghetti organisée par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2015;

CONSIDÉRANT que cet organisme œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Centre de femmes La Moisson à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-070 Maison Trestler / Événement « Délices et musique » 2015 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à l'événement « Délices et musique » organisé par la Maison Trestler dans le cadre de la Saint-Valentin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets adultes au montant de 30 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour l'événement « Délices et musique » organisé par la Maison Trestler qui aura lieu le 15 février 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-071 Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! / Grand défi Pierre Lavoie / Grande boucle des Trois-Lacs 2015 / Commandite et soutien logistique**

CONSIDÉRANT que l'organisme « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! », composé de 6 ambassadeurs de la région représentant les différents milieux, a été choisi « équipe coup de cœur » pour participer au Grand Défi Pierre Lavoie du 11 au 14 juin prochain;

CONSIDÉRANT la demande de commandite, de soutien technique et logistique présentée à la Ville par ledit organisme pour l'organisation de ses différents événements en 2015 et pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT que la mission première de l'organisme consiste à promouvoir les saines habitudes de vie et l'activité physique chez les jeunes d'âge primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir l'organisme et l'événement puisqu'ils s'inscrivent conjointement dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de la Grande boucle des Trois-Lacs du 21 juin prochain;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés par l'organisme lors de ses différents événements et sa participation au Grand défi Pierre Lavoie 2015 seront redistribués entièrement aux jeunes de la région pour des projets favorisant l'activité physique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie à l'organisme « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! » une commandite de 5 000 \$ pour l'organisation de ses différents événements en 2015 et pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie;

QU'en outre, une aide technique et logistique soit fournie à l'organisme et que le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire soit désigné à titre d'interlocuteur auprès de l'organisme pour la présentation de toute demande à la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-072 Toponymie / Nouveaux noms de rues, îlot et parc / Projet « Place 20-30-40 » et son prolongement / Secteur des Grands compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville / Demande d'officialisation**

CONSIDÉRANT la rencontre tenue par le Comité de toponymie le 22 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les noms suivants soient ajoutés à la liste officielle des odonymes de la Ville pour désigner les rues projetées du projet « Place 20-30-40 » et son prolongement situées dans le secteur des Grands compositeurs :

- rue Pierre-Mercure;
- rue Sylvain-Lelièvre;
- rue Claude-Vivier;
- rue Jacques-Hétu;

QUE le nom « Pierre-Mercure » soit ajouté à la liste officielle des toponymes pour désigner le parc situé sur le lot 5 607 430;

QUE le nom « Sylvain-Lelièvre » soit ajouté à la liste officielle des toponymes pour désigner l'îlot situé sur le lot 5 556 688;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

**15-02-073 Toponymie / Îlot et parc / Projet « Place 20-30-40 » et son prolongement / Secteur des Grands compositeurs / Modification de la résolution 13-04-384**

CONSIDÉRANT la résolution 13-04-384 mentionnant l'ajout à la liste officielle des toponymes de la Ville du nom « Claude-Léveillée » pour désigner l'îlot et le parc projeté dans le secteur des Grands compositeurs;

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-072 désignant de nouveaux noms pour l'îlot et le parc précités;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier la résolution 13-04-384;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 13-04-384 en y retirant le paragraphe suivant :

« QUE le nom « Claude-Léveillée » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville pour l'îlot et le parc projetés dans le secteur précité »;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie.

« ADOPTÉE »

**15-02-074 Acquisition / Lot projeté 5 601 221 / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry**

CONSIDÉRANT que le trottoir de béton appartenant à la Ville de Vaudreuil-Dorion situé à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry empiète sur la propriété privée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 5 601 221 afin de régulariser la situation d'empiètement;

CONSIDÉRANT que Place Cité Vaudreuil-Dorion Ltée, propriétaire dudit lot, consent à ladite acquisition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot projeté 5 601 221 au prix de 18 000 \$, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1689.

« ADOPTÉE »

**15-02-075 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 janvier 2015**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 16 janvier 2015 totalisant un montant de 2 492 874,40 \$.

**15-02-076 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspectrice municipale 2**

CONSIDÉRANT la note de service de M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, en date du 9 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Guylaine Cheli au poste d'inspectrice municipale 2 dans le cadre du projet de revitalisation du boulevard Harwood, et ce, à raison de deux jours par semaine, pour la période comprise entre le 3 février 2015 et le 24 avril 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 11 – échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-077 Service des loisirs et de la vie communautaire / Prolongation /  
Affectation temporaire / Chef de division – Animation et programmation**

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-023;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 20 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation temporaire de M<sup>me</sup> Josianne Lafontaine au poste de chef de division – Animation et programmation pour la période comprise entre le 28 janvier 2015 et le 8 février 2015;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période M<sup>me</sup> Lafontaine bénéficie du salaire correspondant à la classe 15 – échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur et que nonobstant cette affectation temporaire, M<sup>me</sup> Lafontaine continue de bénéficier des protections d'assurance collective dont elle bénéficiait à titre d'employée syndiquée et de payer la prime qu'elle aurait assumée à titre d'employée syndiquée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-078 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire /  
Commis - taxation/perception**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M<sup>me</sup> Diane Michelin, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, en date du 15 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Sylvie Bois au poste de commis – taxation/perception au sein de la division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie, dans le cadre d'un surcroît de travail, pour la période comprise entre le 19 et le 30 janvier 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-079 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en  
prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-683;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention au sein du Service de sécurité incendie, en date du 20 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Claude Gagnon dans son poste de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 21 janvier 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gagnon.

« ADOPTÉE »

**15-02-080 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs**

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-203;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 20 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Alexandrine Chevrier au poste de technicienne en loisirs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 7 février 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-590-00-150	(Salaires blancs – camps de jour)	15 000 \$
À : 02-701-20-150	(Salaires blancs – SLVC)	15 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-081 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Martin Nobert, technicien en prévention des incendies au sein de la division - Prévention du Service de sécurité incendie datée du 23 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Martin Nobert, technicien en prévention des incendies au sein de la division - Prévention du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 6 février 2015;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

**15-02-082 Conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes / Désignation d'un membre au conseil d'établissement**

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville, de maintenir le partenariat avec l'école secondaire sise sur son territoire;

CONSIDÉRANT la relation étroite entre l'éducation et l'action culturelle telle que mise en pratique par le Service des arts et de la culture et la volonté de ce dernier d'établir des liens durables avec l'école secondaire;

CONSIDÉRANT l'importance des jeunes dans le développement de la collectivité Vaudreuilloise-Dorionnaise;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommé M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, à titre de membre du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes pour occuper le siège dédié à la communauté.

« ADOPTÉE »

#### **15-02-083 Appel de projets en médiation culturelle 2015**

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de la Ville aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme Je suis...;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-15-01-475 du Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2015;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les activités culturelles proposées par le Comité consultatif de la culture dans sa recommandation CCC-15-01-475 et autorise, à cet effet, une dépense de 39 820 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **15-02-084 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-15-01-475 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2015, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

- *Centre d'histoire La Presqu'île* la somme de 15 200 \$;
- *Chœur Chants de coton* la somme de 1 900 \$;
- *Chœur classique Vaudreuil-Soulanges* la somme de 3 800 \$;
- *Ciné-Club La Boîte lumineuse* la somme de 6 650 \$;
- *Club photo Vaudreuil-Dorion* la somme de 2 375 \$;
- *L'Ensemble vocal Les enchanteurs inc.* la somme de 4 750 \$;
- *La Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil* la somme de 33 520 \$;
- *La Fondation de la Maison Trestler* la somme de 61 750 \$;
- *Harmonie de la Cité-des-Jeunes – 25<sup>e</sup> anniversaire (Commission scolaire des Trois-Lacs)* la somme de 6 000 \$;
- *Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc* la somme de 52 250 \$;
- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges* la somme de 57 000 \$;
- *Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal* la somme de 7 600 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-085 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Projets culturels 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a utilisé son droit de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et géomatique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a fait d'importantes modifications au cours de l'année 2014 en matière de gestion des dossiers culturels;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les organismes culturels ayant leur siège social sur le territoire de Vaudreuil-Dorion recevront au total près de 90 000 \$ en aide financière provenant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance d'investir dans le développement culturel régional au même titre que la MRC de Vaudreuil-Soulanges le fait pour les organismes de notre territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer à travailler de concert avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maintenir son leadership en matière de culture;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCC-15-01-474 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 15 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion et son partenariat aux projets culturels proposés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et autorise, à cet effet, une dépense de 33 849,85 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-086 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon 2015 / Utilisation de la piscine**

CONSIDÉRANT une demande de soutien formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale de plongeon les 28 et 29 mars 2015 à la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement accueillera plus de 170 athlètes du Québec et d'autres provinces;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquiesce à la demande du Club de plongeon Vaudreuil-Dorion et permette l'utilisation à un tarif réduit, au prorata du nombre de membres provenant de Vaudreuil-Dorion, de la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes, incluant la surveillance, les 28 et 29 mars 2015 pour la tenue d'une compétition régionale;

QUE soit mandaté le Service des loisirs et de la vie communautaire afin de fournir le soutien logistique nécessaire au bon déroulement de cette compétition.

« ADOPTÉE »

**15-02-087 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance des partenaires associatifs dans l'offre de soutien d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2015, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Centre de femmes La Moisson* la somme de 1 188 \$;
- *La Relâche (Répit Vaudreuil-Soulanges)* la somme de 1 900 \$;
- *Fondation de l'Hôpital du Suroît* la somme de 16 400 \$;
- *Fondation du Collège de Valleyfield* la somme de 5 000 \$;
- *Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir)* la somme de 4 750 \$;
- *Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (partenariat)* la somme de 25 000 \$;

Organismes communautaires

- *Club des Aînés associés de Vaudreuil-Dorion* la somme de 4 750 \$;
- *Fondation Richelieu des Trois-Lacs* la somme de 950 \$;
- *Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion* la somme de 14 250 \$;
- *Les Repas partagés Vaudreuil-Dorion* la somme de 950 \$;
- *Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.)* la somme de 1 900 \$;
- *Association Animation jeunesse Vaudreuil* la somme de 47 500 \$;

Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'île* la somme de 950 \$;
- *Association de baseball La Presqu'île* la somme de 950 \$;
- *Les Patriotes de l'Ouest* la somme de 950 \$;
- *Club de soccer FC Trois Lacs* la somme de 5 000 \$;
- *Club de plongeon Vaudreuil-Dorion* la somme de 950 \$;
- *Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil (partenariat)* la somme de 5 000 \$;

Événements spéciaux

- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion)* la somme de 32 300 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-088 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à présenter et signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que ladite demande soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

#### **15-02-089 Les Fleurons du Québec / Renouvellement / Adhésion 2015 à 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son adhésion à la classification horticole « Fleurons du Québec » pour une période de trois ans, laquelle comprend les honoraires et les frais de déplacement du classificateur, un rapport d'évaluation, une classification officielle attestant des efforts d'embellissement paysager durable ainsi que des outils de visibilité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, soit autorisé à renouveler l'adhésion de la Ville aux « Fleurons du Québec » pour les années 2015, 2016 et 2017, et ce, pour un montant annuel de 1 115,26 \$ incluant les taxes applicables;

ET QUE la Ville s'engage à respecter les conditions établies par la Corporation des Fleurons du Québec;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **15-02-090 Ratification / Contrat pour le prolongement du réseau de fibre optique / Centre multisports**

CONSIDÉRANT l'article 282 du chapitre 37 des lois du Québec de 2002, modifié par l'article 237 du chapitre 19 des lois de 2003, autorisant les municipalités et certains organismes à conclure des ententes pour implanter, exploiter et utiliser des réseaux de télécommunication à large bande passante (fibre optique);

CONSIDÉRANT la résolution 04-07-733 autorisant la Ville à conclure une entente inter municipale par laquelle elle délègue, sous certaines conditions, sa compétence en matière de réseau de fibre optique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrivait dans le cadre du programme provincial « Villages branchés du Québec »;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a accordé, en 2004, le contrat pour la gestion et l'entretien du réseau de fibre optique à la firme XITTEL, et ce, pour une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité, lors de sa construction, de relier le Centre multisports au réseau de fibre optique déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour le prolongement du réseau de fibre optique pour desservir le Centre multisports au montant de 31 060 \$ a été octroyé à la firme XITTEL le 20 avril 2012 par le biais du bon de commande ST001446, et ce, sans appel d'offres;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont financés par le Règlement d'emprunt n° 1601;

CONSIDÉRANT que la firme XITTEL était la seule en mesure de procéder à ces travaux et, dans ce contexte, constituait un fournisseur unique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier, par résolution, le bon de commande ST001446;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le bon de commande ST001446 daté du 20 avril 2012 octroyant à la firme XITTEL, pour un montant de 31 060 \$, taxes applicables non comprises, un contrat pour le prolongement du réseau de fibre optique afin de desservir le Centre multisports.

« ADOPTÉE »

**15-02-091 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Programme Climat municipalités / Cible volontaire / Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2013-2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a adhéré au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que le plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la Ville de Vaudreuil-Dorion peut adopter volontairement une cible de réduction de GES;

CONSIDÉRANT que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au Conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que cette cible de réduction de GES pourra être dépassée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adopte une cible volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5 % pour la section corporative et de 0,2 % pour la section de la collectivité par rapport à l'année 2009 dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2013-2017 ».

« ADOPTÉE »

**15-02-092 Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien / 284A, rue Meloche / Autorisation de paiement / Règlement n° 1695**

CONSIDÉRANT les modalités du Règlement n° 1695 adopté par la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 novembre 2014 afin d'apporter une aide aux propriétaires d'une partie du secteur Quinchien pour la mise aux normes de leur installation septique;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de financement d'une installation septique présenté par le propriétaire de l'immeuble sis au 284 A, rue Meloche (matricule 6722-26-0029);

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et ont fait l'objet d'une attestation de conformité dûment signée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière attestant que l'installation septique est conforme aux plans soumis à la Ville et aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux réclamé s'élève à 19 775,70 \$;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt qui sera adopté à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise le trésorier à déboursier, selon les modalités du Règlement n°1695, la somme de 19 775,70 \$;

QUE cette somme porte intérêt au taux que paie la Ville sur ses marges de crédit;

QUE ce montant soit inclus dans le futur règlement d'emprunt et que, dans l'attente de l'entrée en vigueur de celui-ci, cette somme soit financée par le surplus non affecté;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1695.

« ADOPTÉE »

**15-02-093 Adoption / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 décembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-221 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 janvier 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 janvier 2015 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-221 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-221 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans la zone H3-358 ».

« ADOPTÉE »

**15-02-094 Adoption / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 décembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-222 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 janvier 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 janvier 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-222 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-222 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés pour la zone P2-350 ».

« ADOPTÉE »

**15-02-095 Adoption / Règlement n° 1694-02 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

**15-02-096 Avis de motion / Règlement n° 1566-04 / Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450)**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450).

**15-02-097 Adoption second projet / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 janvier 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-223 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 février 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-223 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**15-02-098 Avis de motion / Règlement n° 1702 / Frais de refinancement / Juillet 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent quatre-vingt-deux mille dollars (282 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**15-02-099 Avis de motion / Règlement n° 1703 / Frais de refinancement / Novembre 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (199 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**15-02-100 Avis de motion / Règlement n° 1670 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude en décrétant une dépense et un emprunt de deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$) à ces fins.

**15-02-101 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-224 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C2-604 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**15-02-102 Avis de motion / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C2-604.

**15-02-103 Avis de motion / Règlement n° 1696 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement relatif au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**15-02-104 Adoption de projet / Règlement n° 1681 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1681 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**15-02-105 Avis de motion / Règlement n° 1681 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes.

**15-02-106 Avis de motion / Règlement n° 1682 / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement d'emprunt autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense totale de neuf cent treize mille dollars (913 000 \$) et un emprunt de cent soixante-dix-sept mille dollars (177 000 \$) à ces fins.

**15-02-107 Avis de motion / Règlement n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)**

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent cinquante-cinq mille dollars (1 255 000 \$) aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien adopté par le Règlement n° 1695.

**15-02-108 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**15-02-109 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-02-110 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 31 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe